

MISSIONS DE NOS ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

Assistant(e) médical(e)

Assistant(e) en Santé
et Sécurité au Travail (ASST)

Collaborateur(trice)
médecin / interne

Conseiller(ère)
du service social

Infirmier(ère)
en santé au travail

Psychologue du travail

Technicien(ne)
et ingénieur(e)
Hygiène Sécurité

Ergonome



**LE MÉDECIN
DU TRAVAIL**

« ÉVITER TOUTE ALTÉRATION DE LA SANTÉ DU SALARIÉ DU FAIT DU TRAVAIL »
(article L.4622-2 du Code du travail)

MÉDECIN DU TRAVAIL



Collaborateur(trice)
médecin / interne

A un rôle exclusivement préventif comportant des actions en milieu de travail et le suivi individuel de l'état de santé des salariés lors de consultations médicales afin d'éviter toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail

EST le conseiller des employeurs, des salariés, des représentants du personnel et des services sociaux dans le cadre des missions définies par le Code du travail (membre de droit du CHSCT,...)

ANIME ET COORDONNE les équipes pluridisciplinaires pouvant être composées d'Infirmiers diplômés d'état spécialisés en Santé au Travail, d'Assistants en Santé et Sécurité du Travail, d'Assistants Médicaux et de Techniciens Hygiène et Sécurité

RESPECTE le secret médical dans le cadre du Code de Déontologie médicale et le secret professionnel

INFIRMIER(ÈRE) EN SANTÉ AU TRAVAIL



Sous l'autorité et la responsabilité du Médecin du Travail :

RÉALISE des consultations médico professionnelles dans le cadre de protocoles établis par le médecin du travail et sur la base de la connaissance des postes de travail, en privilégiant l'écoute de la personne et la traçabilité des données

ASSURE un suivi individuel selon les données recueillies et les préconisations du Médecin du Travail

PREND connaissance des conditions de travail dans le cadre d'actions en milieu de travail : réalise des études de poste, des fiches d'entreprise et participe aux réunions de CHSCT

DISPENSE les conseils et les informations en Santé au Travail ; de par son rôle propre, il/elle a toutes les compétences pour donner des conseils de prévention et notamment en Santé au Travail

ASSISTANT(E) MÉDICAL(E)



Sous l'autorité et la responsabilité du Médecin du Travail :

ASSISTE l'équipe pluridisciplinaire dans l'ensemble de ses missions
(actions en milieu de travail et suivi individuel des salariés)

ASSURE la relation avec les adhérents et les salariés
(gestion et harmonisation des plannings, explications et conseils)

RÉALISE les examens (biométrie) à la demande du consultant

ASSURE la traçabilité et l'entretien des dossiers médicaux

EFFECTUE les activités administratives

ASSISTANT(E) EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (ASST)



Sous l'autorité et la responsabilité du Médecin du Travail :

EFFECTUE des actions en milieu de travail dans les entreprises de moins de 50 salariés

ASSURE un premier repérage des risques professionnels (danger et exposition des salariés) et CONTRIBUE à identifier les besoins en Santé et Sécurité au Travail

INFORME les entreprises sur les différentes obligations de l'employeur en termes de Santé au Travail

PRÉSENTE les missions du Santé au Travail 72 aux entreprises adhérentes

TECHNICIEN(NE) HYGIÈNE SÉCURITÉ (THS)



Sous l'autorité et la responsabilité du Médecin du Travail :

ASSURE des missions de diagnostic, de conseils
et d'appui dans un but exclusif de PRÉVENTION

ACCOMPAGNE les entreprises dans les démarches de prévention
relevant de ses domaines de compétences
dans le cadre de la pluridisciplinarité

PARTICIPE à la préservation de la Santé et de la Sécurité
des travailleurs et à l'amélioration des conditions de travail
par des actions en milieu de travail

ERGONOME



Sous l'autorité et la responsabilité du Médecin du Travail :

EFFECTUE des interventions en entreprise dans un but exclusif de prévention et de préservation de la Santé et de la Sécurité des travailleurs et contribue à l'amélioration des conditions de travail

CONSEILLE les entreprises pour adapter les situations de travail à l'homme en prenant en considération aussi bien les contraintes : physiques, mentales, techniques, organisationnelles, environnementales, et celles liées aux exigences de productivité de l'entreprise

ASSURE des missions de diagnostic, de conseil, de sensibilisations et d'accompagnement en s'appuyant sur une approche globale et participative de l'entreprise

INTERVIENT dans l'aménagement, la correction voire la conception des postes de travail et/ou de nouveaux locaux et/ou de nouvelles organisations

INGÉNIEUR(E) HYGIÈNE ET SÉCURITÉ



Sous l'autorité et la responsabilité du Médecin du Travail :

PARTICIPE à l'identification des risques professionnels,
contribue à leur évaluation et propose des axes de prévention

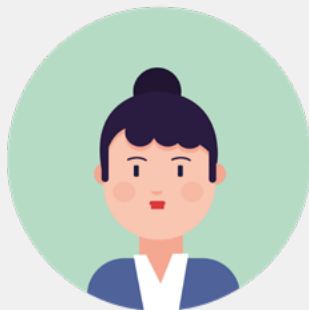
EFFECTUE des interventions en entreprise dans un but exclusif
de prévention et de préservation de la Santé
et de la Sécurité des travailleurs

CONTRIBUE à l'amélioration des conditions de travail

ACCOMPAGNE les entreprises dans les démarches de prévention
dans le cadre de la pluridisciplinarité

ASSURE des missions relevant de ses domaines
de compétences scientifiques et techniques

PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL



Sous l'autorité et la responsabilité du Médecin du Travail :

EFFECTUE des interventions en entreprise dans un but exclusif
de préservation de la santé mentale des salariés
et d'amélioration des conditions de travail

ASSURE des missions de diagnostic, conseil,
appui pour les acteurs de l'entreprise dans le cadre d'une démarche collective

RÉALISE des actions de prévention collective des risques
organisationnels et psychosociaux en collaboration
avec les équipes pluridisciplinaires

CONSEILLER(ÈRE) DU SERVICE SOCIAL



Sous l'autorité et la responsabilité du Médecin du Travail :

ACCOMPAGNE les salariés présentant des problèmes de santé qui, à plus ou moins long terme, risquent de compromettre le maintien à leur poste de travail

GUIDE les employeurs dans leurs missions d'aménagement de poste, de recherche de mutation ou de proposition de reclassement

ASSURE un rôle de conseiller en prévention de la désinsertion professionnelle auprès du salarié et de l'employeur

DES PROFESSIONNELS AU SERVICE D'UNE STRATÉGIE GLOBALE DE PRÉVENTION

ACTIONS en entreprise



CONSEILS aux employeurs et aux salariés

SUIVI INDIVIDUEL de l'état de santé des salariés



TRAÇABILITÉ des expositions professionnelles et veille sanitaire

DES COMPÉTENCES PLURIDISCIPLINAIRES EN SANTÉ AU TRAVAIL

- **AMÉNAGEMENT ET CONCEPTION DE POSTES DE TRAVAIL**
- **ORGANISATION DU TRAVAIL**
- **HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ORGANISATION DES SECOURS DANS L'ENTREPRISE**
- **ÉDUCATION SANITAIRE**
- **ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIVE**
- **ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE**